

Règlement des groupes Avenirs 1 et 2

Toute personne inscrite en cours de natation au sein du Renens Natation s'engage à respecter les règles de fonctionnement.

Tarifs et conditions de résiliation ou remboursement :

- Les cours des groupes **Avenirs 1 sont facturés 550 CHF** (facturés à la saison de septembre à fin juin) avec un **engagement sur la saison complète. Toute saison commencée est donc due.**
- Les cours des groupes **Avenirs 2 sont facturés 650 CHF** (facturés à la saison de septembre à fin juin) avec un **engagement sur la saison complète. Toute saison commencée est donc due.**
- **Les participants devront s'acquitter du montant de la facture au maximum 30 jours après l'établissement de celle-ci.** Dans le cas d'une absence de paiement, le participant se verra refuser l'accès au bassin.
- **Pour toute annulation après le début de la saison sans raison valable,** une facture de 50 CHF vous sera adressée dans le cas où le participant n'a réalisé aucune séance.
- **Les cours manqués ne sont pas remboursés.** Aucun remboursement ne sera réalisé pour les adhésions à la saison sauf circonstances exceptionnelles et étudier par notre équipe.

Organisation et Divers :

- **Une carte d'accès à la piscine vous sera attribuée à votre première inscription pour les cours à la piscine Mottier du Mont-sur-Lausanne.** Vous devez impérativement l'utiliser pour accéder aux vestiaires. **Toutes cartes perdues vous sera facturée 20 CHF** et celle-ci vous sera demandé en cas d'arrêt des cours.
- **Le Renens-Natation se réserve le droit de mettre fin à ce contrat en cas d'absence répétée et de refus de participer aux compétitions.** Une place en école de natation vous sera alors proposée en remplacement. Ce cas de figure s'applique en cas de niveau de pratique trop faible également.
- **Il est demandé au nageur de pré-compétition de porter des lunettes, un bonnet et maillot de bain adapté à la natation sportive.**
- **Le Renens-Natation décline toute responsabilité** pour les vols et pour tout dommage subi par le membre à la suite d'un accident, d'une blessure ou d'une maladie contractée lors de l'utilisation des installations.
- **Les conditions d'accès aux vestiaires et gradins peuvent varier en fonction des normes en vigueur.**
- **Pensez à vous réinscrire** d'une saison à l'autre, car votre réinscription ne se fait pas de manière automatique.

Je certifie avoir bien pris connaissance des règles de fonctionnement du groupe Avenirs 1 et 2 et m'engage à les respecter.

Date :

Signature :